



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.29
3 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 27. Services administratifs

1. À ses 25^e à 27^e séances, les 27 et 30 juin 1997, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 27 (Services administratifs) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Il était saisi des projets de budget-programme concernant les parties 27A (Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), 27B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 27D (Services d'appui), 27F [Administration (Genève)], 27G [Administration (Vienne)] et 27H [Administration (Nairobi)] du chapitre 27.

2. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a présenté le chapitre 27, en indiquant que le Département de l'administration et de la gestion dirigerait le processus de réorientation et de transformation des méthodes de gestion de l'Organisation proposé par le Secrétaire général. En outre, le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'au cours du prochain exercice biennal, le Département axerait ses activités sur le renforcement de la gestion, de la planification stratégique et du suivi des résultats. Un rang de priorité élevé serait accordé à une gestion efficace et rationnelle, à une définition claire des responsabilités et des obligations redditionnelles et aux moyens à donner au Secrétariat pour lui permettre de mieux répondre aux besoins changeants et croissants de l'Organisation.

3. L'attention du Comité a été appelée sur la diversité des tâches du Département de l'administration et de la gestion, qui comprennent la gestion des ressources financières, des ressources humaines et des opérations d'appui de l'Organisation. Ces services étaient le pivot du fonctionnement efficace et productif de l'Organisation, et des services administratifs efficaces permettaient de fournir aux États Membres des produits et des services utiles, dans des délais satisfaisants.

Examen de la question

4. Un certain nombre de délégations ont constaté avec plaisir que le Département de l'administration et de la gestion dirigerait le processus de réorientation et de transformation des méthodes de gestion de l'Organisation proposé par le Secrétaire général. Un grand nombre de délégations se sont félicitées de l'importance accordée aux activités du Comité du programme et de la coordination et du poste supplémentaire demandé pour assurer le service du Comité. Un grand nombre de délégations ont dit attacher une grande importance aux activités du chapitre 27 et ont bien accueilli les tentatives sérieuses qui étaient faites pour effectuer des réductions.

5. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le fait que les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les parties 27C (Gestion des ressources humaines) et 27E (Services de conférence) du chapitre 27 (Services administratifs) n'avaient pas été publiées au moment où le Comité a examiné le chapitre.

6. En ce qui concerne le personnel détaché à titre gracieux, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la place réservée au personnel fourni à titre gracieux dans ce chapitre en indiquant que le recours à ce personnel ne devrait se faire que dans les cas où les compétences correspondantes n'étaient pas disponibles à l'Organisation. Les mêmes délégations ont indiqué qu'il aurait fallu fournir dans le descriptif du programme des justifications concernant les aptitudes particulières du personnel ainsi fourni. Elles ont fait remarquer que si des ressources avaient été dégagées pour des postes qui permettaient de réaliser les activités du programme, il n'y aurait pas eu lieu de faire appel à du personnel détaché à titre gracieux. Ces délégations ont fait observer que le personnel fourni à titre gracieux ne devrait pas s'acquitter de fonctions d'un caractère délicat ou confidentiel, comme dans les domaines de l'administration de la justice ou des achats. Une autre délégation a signalé le conflit d'intérêts qui se produisait lorsque le personnel fourni à titre gracieux s'acquittait de fonctions qui auraient dû être confiées à du personnel recruté en fonction des règles et réglementations de l'Organisation applicables.

7. Un grand nombre de délégations ont fait des observations sur la nécessité de restructurer la Division des achats et des transports compte tenu de la décision sur la réforme des achats adoptée par l'Assemblée générale (50/479, en date du 11 avril 1996), y compris les projections concernant les besoins en personnel et les postes à pourvoir par le personnel des Nations Unies.

Conclusions et recommandations

8. Le Comité a pris note des textes explicatifs figurant dans les parties 27A, 27B, 27D, 27F, 27G et 27H du chapitre 27 (Services administratifs) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve d'un réexamen ultérieur, comme indiqué au paragraphe 35 de l'introduction. Le Comité a noté avec regret qu'il n'avait pas été saisi des propositions concernant les parties 27C (Gestion des ressources humaines) et 27E (Services de conférence). En l'absence de propositions concernant ces sous-programmes, le Comité n'était pas en mesure de faire d'observations en rapport avec les propositions du Secrétaire général.

9. Le Comité a pris note de l'explication donnée par le Secrétariat, suivant laquelle le Comité n'avait pas antérieurement examiné les chapitres du projet de budget-programme concernant les services administratifs. En conséquence, dans le cadre de la publication des fascicules, il était prévu de publier ce chapitre en dernier de façon que le Comité puisse examiner en temps utile les chapitres qu'il avait toujours examinés. Malheureusement, la documentation à produire pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement durable a encore retardé la publication, dans toutes les langues officielles, des parties 27C et 27E du chapitre 27.
